

086-218601748-20211214-173_D2021-BF Regu le 17/12/2021

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 14 DECEMBRE 2021

L'an deux mil vingt et un, le quatorze décembre à 18h le Conseil municipal de Naintré, dûment convoqué par le Maire, s'est réuni, salle Eugène Guillon, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Christian MICHAUD, Maire.

Réf: TS/MBM

Effectif légal du conseil municipal : 29 Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents: 17 Pouvoirs: 6 Absents: 6

Date de la convocation : 7 décembre

2021

PRÉSENTS: MICHAUD Christian, CHALLOT Dominique, BARBOTTIN Lydie, MINEREAU Jean-Romuald, BIOTTEAU Dany, DUFFAULT Tetyana, GOLA Odile, GOHIER Monique, BARREAULT Mireille, CROC Bertrand, VERDUZIER Kévin, LECOQ Monique, PIAULET Christine, MASSONNEAU Bruno, SULLI Bruno, ROYER Freddy, POISSON Jean-François.

REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :

MUSCAT Yvette représentée par K VERDUZIER CHAPUT Sabrina représentée par O GOLA DUFFAULT Laurent représenté par T DUFFAULT DELPHIN Caroline représentée par C MICHAUD BEUGIN Valérie représentée par D BIOTTEAU DEBIAIS Viviane représentée par C PIAULET

ABSENTS: CHAPUT Clément, DESIRE Thierry, DESIRE Valérie, GABIGNON Christophe, BEUNEL Philippe, ROBIN Nadia.

Secrétaire de séance : Kevin VERDUZIER

DELIBÉRATION N°173

Rapporteur: Dominique CHALLOT

OBJET: DÉCISION MODIFICATIVE N° 4 SUR LE BUDGET COMMUNE

Par délibération du 30 mars 2021, le conseil municipal a approuvé le budget principal de la commune ainsi que ses budgets annexes.

Les membres du conseil municipal sont informés qu'il convient d'approuver la décision modificative suivante :

DÉCISION MODIFICATIVE N°4 SUR LE BUDGET COMMUNE

Cette décision modificative a pour but de transférer en investissement la construction d'un cabanon à l'école Anne Frank fait par les services municipaux dont les dépenses ont été réalisées en fonctionnement.

AR PREFECTURE

086-218601748-20211214-173_D2021-BF Regu le 17/12/2021

INVESTISSEMENT:

Dépenses

Chapitre 040 - Opération d'ordre de transfert entre sections - fonction 0

Article 21312 Bâtiments scolaires + 3 179,66€

Opération 0044 - Travaux bâtiments communaux - fonction 0

Article 2313 Constructions - 3 179,66€

FONCTIONNEMENT

Dépenses

Chapitre 011 - Charges à caractère général - fonction 0

Article 60632 Fournitures de petits équipements + 1 742,16€

Chapitre 012 - Charges de personnel - fonction 0

Article 64111 Rémunération principale + 1 437,50€

Recettes

Chapitre 042 - Opération d'ordre de transfert entre sections - fonction 0

Article 722 Immobilisations corporelles + 3 179,66€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

-approuve la décision modificative ci-dessus sur le budget commune ;

-charge M le Maire de son exécution.

VOTE

UNANIMITÉ

Publication en mairie le : Christian MICHAUD, Maire de Naintré, peut certifier, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet

acte, le

W